



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

POUR LES SOCIÉTAIRES « CLUB LOISIR »

Afin d'assurer la sécurité, de garder une flotte en bon état, de promouvoir une ambiance conviviale, de favoriser l'échange de bonnes pratiques. Le transfert de compétences et de progresser avec les autres, voici les conditions de fonctionnement des abonnements loisirs des adhérents qui souscrivent à cette formule.

🚤 *Prérogatives d'inscription*

Le pratiquant atteste d'un niveau de conduite et de pilotage autonome du support mis à disposition (minimum 4 FFV pour le catamaran via un test technique ou avec son livret de pratique) afin :

- **D'assurer** sa propre sécurité, celles des personnes qui naviguent sur le plan d'eau et le respect du matériel emprunté.
- **D'attester** d'une autonomie de navigation selon le support emprunté, faire face à un coup de vent inopiné.
- **De respecter** le règlement intérieur du YCT et le balisage de la rade (affiché dans l'accueil).

🚤 *Maîtriser un support et assurer une autonomie de pratique : ça veut dire quoi ?*

- **Connaître** les règles de sécurité, choisir le matériel adapté aux conditions météo et à votre niveau de pratique
- **Maîtriser** parfaitement toutes les allures et les manœuvres.
- **Maîtriser** un départ et une arrivée de plage
- **Gréer, dégréer, ranger** le matériel comme il se doit.

🚤 *Le matériel mis à disposition dans la formule « TOUS SUPPORTS »*

- Les dériveurs *Laser Pico* ; les catamarans *Hobie cat twixxy*, *Hobie cat 15* et *Hobie cat 16* ; les planches à voile *Découverte* et *Expert* ; siglés *Voile Loisir*.
- Tous les Kayaks et *Stand up Paddles*.
- Les combinaisons, harnais et gilets.
- Certains matériels haut de gamme nécessitent un niveau de pratique qui doit être certifié par un moniteur :

Votre enfant de moins de 13 ans peut naviguer gratuitement sur la même embarcation.

🚤 *Le matériel mis à disposition dans la formule « KAYAK / PADDLE »*

- Tous les Kayaks et tous les *Stand up Paddles* (l'utilisation des *Paddles Race* sont en option lors de votre inscription et nécessitent un niveau de pratique qui doit être certifié par un moniteur.

Votre enfant de moins de 13 ans peut naviguer gratuitement sur la même embarcation.

Avant de partir sur l'eau

→ Avant de prendre le matériel, **faites valider votre choix par un moniteur présent à l'accueil ou sur la base.**

→ **Consulter la météo** et ses tendances. Si vous avez un doute, demandez l'avis d'un moniteur.

→ **EMARGER OBLIGATOIREMENT** sur l'ordinateur dès votre départ, idem pour le retour.

→ **Équipez-vous** bien (gilet obligatoire, combinaison adapté à la température de l'eau)

→ être attentif au poids des équipages pour équilibrer les supports en fonction de la météo.

Vérifier que le matériel ne présente pas de détérioration qui ne permettrait pas de naviguer. Si cela est le cas, faites le savoir à l'accueil.

Pendant votre activité, respectez :

→ La zone de navigation (affiché à l'accueil)

→ Pour assurer votre sécurité, la Sortie est de 3h maximum, mais vous pouvez de nouveau ressortir après votre retour au club et votre pointage informatique.

→ Observer, les conditions météo et naviguez toujours au vent de la base nautique.

→ Respectez les horaires d'ouverture du club : cela veut dire anticiper sur les conditions météo ; **retour à terre au plus tard ½ heure avant la fermeture du club pour libérer les locaux à l'heure.**

→ Favoriser le perfectionnement de tous en mixant les équipages et les niveaux de pratique.

→ Participer avec des objectifs de parcours aux navigations en groupe dans le respect de chacun.

→ Porter secours ou alerter le club des embarcations en difficulté.

→ Partager ses connaissances tant dans la préparation du bateau que dans la navigation.

A votre retour de navigation

→ **Rangez** correcteur votre support, combinaison, gilet.

→ **Notez** votre retour sur l'ordinateur

Démarches à suivre en cas d'avarie, casse et accident

Les embarcations du club sont placées sous votre responsabilité dès le moment où vous les empruntez. Quiconque, rentrant d'une sortie nautique avec un embarcation endommagée (c'est-à-dire qu'en naviguant, vous avez été confronté(e) à quelque chose de « pas normal ») doit :

→ **Le signaler** et le notifier auprès de l'accueil

→ **Si l'avarie constatée fait suite à une mauvaise utilisation**, à une imprudence, à un choc ou à une collision dont vous êtes responsable, il vous sera demandé, le cas échéant, de participer aux frais de

remise en état. Il convient de prendre connaissance des tarifs de remise en état du matériel endommagé.